

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
ET DE L'EMPLOI

Egapro

Index de l'égalité professionnelle et représentation équilibrée femmes-hommes

Voir le fil d'Ariane

Étape 7 sur 7

Récapitulatif

Le calcul de vos indicateurs et de votre index est terminé. Vous pouvez, si vous le souhaitez, transmettre les résultats obtenus aux services du ministre chargé du travail en renseignant les autres informations nécessaires à la déclaration en cliquant sur "Poursuivre vers la déclaration" ci-dessous.

À noter que seules les entreprises et unités économiques et sociales (UES) d'au moins 50 salariés à la date de l'obligation de publication de l'index, soit le 1er mars, doivent transmettre leurs résultats aux services du ministère chargé du travail.

Effectifs assujettis et pris en compte

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise ou de l'UES : **De 50 à 250 inclus.**
52 salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs et de l'index.

	Femmes	Hommes
Salariés	40	12

Indicateur écart de rémunération

Par catégorie socio-professionnelle

NC L'indicateur écart de rémunération n'est pas calculable
Effectif des groupes retenus inférieur à 40% de l'effectif pris en compte

pour le calcul des indicateurs

Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

NC

L'indicateur écart de taux d'augmentations n'est pas calculable

Absence d'augmentations individuelles au cours de la période de référence

Indicateur pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

NC

L'indicateur retour de congé maternité n'est pas calculable

Absence de retours de congé de maternité (ou d'adoption) au cours de la période de référence

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

1

Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre de salariés du sexe sous-représenté

0 / 10

Nombre de points obtenus à l'indicateur hautes rémunérations

Les femmes sont sur-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Index égalité professionnelle

NC

Le nombre de points maximum pouvant être obtenus est inférieur à 75, votre index ne peut être calculé.

Total des points obtenus aux indicateurs calculables : **0**

Nombre de points maximum pouvant être obtenus aux indicateurs calculables :

10



Attention, le calcul de vos indicateurs et de votre index n'est pas conservé.

Si vous poursuivez vers la déclaration, seules les informations de calcul nécessaires à la déclaration seront conservées et préremplies.

[Précédent](#)

[Poursuivre vers la déclaration](#)

Liens utiles

Contact support

technique :

index@travail.gouv.fr

Télécharger la liste des référents Egapro - Dreets

[Consulter l'aide](#)

concernant l'index

[Consulter l'aide](#)

ProConnect (ex

[MonComptePro](#)

[Consulter le site du](#)

Ministère du Travail - Index

[Consulter le site du](#)

Ministère du Travail -

[Représentation équilibrée](#)

[Contribuer sur Github](#)

Statistiques

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

Index Egapro et Représentation équilibrée sont développés et maintenus par les équipes de la fabrique numérique des ministères sociaux.

info.gouv.fr

service-public.fr

legifrance.gouv.fr

data.gouv.fr

Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | CGU | Politique de confidentialité |

Paramètres d'affichage

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence Apache 2.0